

## Sécurité routière

## Le téléphone mobile, un danger au volant



Certains automobilistes ne peuvent se passer de leurs téléphones portables au volant.

Prissilla M. MOUITY

Libreville/Gabon

**Les automobilistes n'hésitent pas à se servir de leurs portables pour répondre à un appel ou à un message. Quelle que soit la raison, ce geste déconcentre le conducteur et peut causer des accidents parfois très graves.**

LE téléphone portable occupe de plus en plus de place dans notre vie quotidienne. Appels, messages (sms), notifications,

mails, photos... pour toutes ces applications, certaines personnes oublient qu'il faut s'abstenir d'y répondre une fois au volant de leurs voitures.

Et tout ceci contribue, malheureusement, à accroître les accidents de la route. Quelle que soit la façon dont on s'en sert, le smartphone est susceptible de limiter l'attention et l'audition du conducteur, alors qu'on sait que la conduite demande beaucoup de concentration. Or, le téléphone cumule plusieurs sources de distractions, à la fois auditive, physique (le toucher), cog-

nitive (la pensée) que visuelle, qui peuvent détourner l'attention de celui qui tient le volant ou le guidon. Selon des données statistiques de 2017 du ministère des Transports et de la Logistique, l'inobservation des règles de sécurité, entre autres l'utilisation du téléphone portable au volant, serait la cause de 2,01% d'accidents au Gabon. Des chiffres qui pourraient augmenter au terme de l'année en cours si les automobilistes ne redoublent pas de vigilance.

«En général, la distraction du conducteur est une des



Ce geste courant est la cause de bien d'accidents de la route.

principales causes d'incidents de la route. Utiliser un téléphone portable demande une grande attention et peut constituer un facteur contributif d'accidents. Il est, en effet, prouvé que l'usage du téléphone portable au volant provoque un impact négatif sur la bonne exécution des tâches nécessaires à la conduite. En règle générale, les chauffeurs manquent d'attention en décrochant leurs appels au volant», a fait savoir Aloïse Bekale Ntoutoume, directeur général de la Sécurité routière.

Dans le cas spécifique du

Gabon, l'usage du téléphone au volant est une infraction. Selon l'arrêté numéro 0007/MTL, réglementant les comportements d'un conducteur en activité, le non-respect de cette règle du Code de la route expose le contrevenant à une amende. «L'utilisation du téléphone portable, ainsi que leurs accessoires non incorporés, est interdite. Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté N°0007MTL, réglementant le comportement des conducteurs sont passibles de sanction prévues par les textes en vigueur, allant de l'amende au re-

trait du permis de conduire, conformément aux dispositions de la loi N° 30/69 du 11 avril 1969 relative à la police de la circulation routière dite "Code de la route" », a poursuivi M. Bekale Ntoutoume.

En dépit des sanctions qui peuvent leur être infligées et des sensibilisations des pouvoirs publics, certains automobilistes continuent de s'adonner à cœur joie à cette pratique, sans en mesurer les conséquences. Pourtant, il suffit juste d'activer le mode silencieux pendant que vous roulez pour éviter le pire.

## Réseau ferroviaire

## Vers la réalisation d'une passerelle à Owendo

E. NDONG-ASSEKO

Owendo/Gabon

L'UN des vœux souvent formulés par les habitants de la zone de la cité-Sni et du quartier Akournam 2, dans la commune d'Owendo, est en passe de devenir une réalité. Il s'agit de la construction d'une passerelle qui enjambrerait la voie ferrée, permettant ainsi aux piétons de traverser celle-ci sans plus courir le risque de se retrouver nez-à-nez avec le train. Avec la possibilité d'aménager également un passage-à-niveau aux alentours du nouveau marché (un autre vœu sans cesse ressassé) par lequel les véhicules rallieraient la Sni et Akournam 2, sans faire un détour, long d'une dizaine de kilomètres, en passant par le lycée technique Omar Bongo, les riverains disposeraient d'une circulation sécurisée et facilitée qui leur fait cruellement défaut depuis des lustres.

La cité Sni et le quartier Akournam 2 n'étant séparés que par la voie ferrée, le flux de passants et le trafic des marchandises y sont très importants. Or, il faut braver le train qui circule

sur la voie avec tous les dangers que cela comporte. On ne compte plus les accidents mortels qui s'y produisent, souvent à cause de l'imprudence manifeste des usagers.

Pour éviter ces déplorables drames récurrents, la construction d'un ouvrage à cet endroit du passage des piétons était souhaitée. A chaque campagne électorale (et la dernière n'a pas fait exception, bien au contraire), ce vœu est souvent revenu ; l'un des candidats du Parti démocratique gabonais (PDG) au récent scrutin a d'ailleurs fait la promesse qu'il pourrait (s'il était élu) sensibiliser les pouvoirs publics pour la réalisation de ce projet de construction d'une passerelle.

**DEMOLITION** \* Il semble que ce vœu est en train d'être réalisé. En effet, l'endroit supposé accueillir l'ouvrage a déjà été décapé, notamment du côté du nouveau marché. Ce premier travail a permis de délimiter le site où vont se déployer les techniciens. Dernièrement, un engin lourd est venu repousser les nombreux débris qui jonchaient cette aire.

Mais ces premiers coups de pelle ont eu pour conséquence de rendre le passage plus fangeux, à cause



Le site du chantier de la construction de la passerelle sur la voie ferrée au niveau de la Sni-Owendo a déjà été dégagé, en même temps que le premier conteneur y a été déposé.

des pluies. Ce qui irrite les passants.

Si du côté d'Akournam 2, le site du chantier est dégagé et commence à accueillir les premiers conteneurs, on ne saurait en dire autant de l'autre bord (côté Sni) où de nombreux commerces existent encore, occupant le tracé probable de la future passerelle. Comme on ne fait pas d'omelette sans casser les œufs, il faut s'attendre à d'importantes démolitions d'échoppes et au déguerpissement des commerçants, pour une exécution sereine des travaux. Ce qui ne manquera pas de provoquer des cris d'orfraie de la part des victimes.

Dans la progression de la mise en place du chantier,

des ouvriers (toujours du côté d'Akournam 2) sont en train de mesurer la zone d'emprise du projet, qui va nécessiter un élargissement du passage actuel des piétons. Celui-ci a été quelque peu dévié de son cours habituel vers les commerces.

Bien que les populations nourrissent un intérêt légitime pour ce projet, c'est celui du passage-à-niveau qui aura, pour elles, un impact socio-économique plus important. Raccourcir la distance en automobile entre ces deux quartiers est une préoccupation de tous les instants.

Pour un habitant d'Akournam 2, faire ses emplettes dans les magasins de la Sni revient, par la suite, à par-

courir une dizaine de kilomètres en passant par la gare de Setrag, le carrefour du commissariat de police et celui d'Awoungou, le lycée technique, la brigade de gendarmerie, etc. Une incongruité (alors que les deux quartiers se font face) que seul un passage à ni eau peut résoudre. Sans

perdre de vue que la construction de celui-ci va nécessiter des sacrifices autrement plus considérables, non seulement en termes d'investissements financiers mais aussi de biens immobiliers, plusieurs maisons devant être démolies sur le tracé du projet.

